



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais médicaux

Question orale n° 201

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés que rencontrent des invalides, des handicapés, de grands malades - certains atteints du SIDA - qui sont soignés à domicile. En effet, une partie du matériel médical nécessaire aux perfuses n'est pas remboursé par la sécurité sociale alors que ces malades, pris en charge à 100 p. 100, ont un besoin vital de ces soins et que leurs revenus sont souvent réduits du fait de l'arrêt de leur activité professionnelle. Tous ces soins à domicile coûtent cependant moins cher à la collectivité qu'une journée d'hospitalisation. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il entend prendre d'urgence pour que cette injustice grave soit réparée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 201

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6245

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6375

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993